

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-12-194-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU BÂTIMENT ET FRONTON DE L'ESPACE SPORTIF VINCENT MABILLET

Votants : 31
Abstention : /
Votes exprimés: 31

Pour: 29
Contre : 2
M. Lataillade et M. Laurent

Fait à Tarnos,
le 20 décembre 2024
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

23/12/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme BAULON	procuration	à	Mme TROISVALLETS
Mme PICAT	procuration	à	M. LORMAND
M. MIREMONT	procuration	à	M. GONZALES
M. DECKE	procuration	à	M. DUBERT
Mme LE GALL	procuration	à	Mme LALANNE
M. LAURENT	procuration	à	M. LATAILLADE

M. ROBLES et Mme CASSAING quittent la séance au point n°2024-12-169-DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 25 à partir du point n°2024-12-170-DGS
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	33 31 à partir du point n°2024-12-170-DGS

La consultation pour l'ensemble des lots du marché n°22TX19 « Travaux de construction des bâtiments de l'espace sportif Vincent MABILLET » a été lancée le 17 octobre 2022 et attribuée courant avril 2023.

Le lot n°11, déclaré sans suite pour modification des besoins de l'acheteur a été relancé puis attribué le 30 mai 2023. (n°23TX13).

Les 15 lots de ces deux marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises ci-dessous désignées pour les montants initiaux suivants, modifiés par avenants successifs.



Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Montant HT après avenants au 30/09/2024	Montant TTC après avenants au 30/09/2024
1	VRD	COLAS	394 642,95 €	473 571,54 €	399 956,71 €	479 948,05 €
2	Espaces verts	GUICHARD	95 118,95 €	114 142,74 €	98 112,95 €	117 735,54 €
3	Gros œuvre	LALANNE	945 000,00 €	1 134 000,00 €	950 345,35 €	1 140 414,42 €
4	Charpente	DL AQUITAINE	95 002,00 €	114 002,40 €	95 002,00 €	114 002,40 €
5	Couverture Étanchéité	SCET	143 696,37 €	172 435,64 €	143 696,37 €	172 435,64 €
6	Menuiseries extérieures	LABASTERE	175 978,00 €	211 173,60 €	174 737,00 €	209 684,40 €
7	Menuiseries intérieures	ETCHEPARE	159 950,34 €	191 940,41 €	153 796,23 €	184 555,48 €
8	Serrurerie	C2B	130 000,00 €	156 000,00 €	134 940,00 €	161 928,00 €
9	Plâtrerie Isolation	GOYTI	160 274,14 €	192 328,97 €	162 721,88 €	195 266,26 €
10	Électricité	ETCHART ENERGIE	111 670,49 €	134 004,59 €	117 619,99 €	141 143,99 €
12	Carrelage	CMB	109 341,20 €	131 209,44 €	109 341,20 €	131 209,44 €
13	Sols Souples	LORENZI	49 952,80 €	59 943,36 €	50 941,30 €	61 129,56 €
14	Peinture Nettoyage	LORENZI	99 930,00 €	119 916,00 €	96 082,50 €	115 299,00 €
15	Ascenseur	ORONA	24 800,00 €	29 760,00 €	24 800,00 €	29 760,00 €
TOTAL (hors lot 11)			2 695 357,24 €	3 234 428,69 €	2 712 093,48 €	3 254 512,18 €
Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant HT	Montant initial TTC	Montant HT après avenants au 30/09/2024	Montant TTC après avenants au 30/09/2024
11 (23TX13)	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SARRAT	325 534,77 €	390 641,72 €	325 530,33 €	390 636,40 €
TOTAL OPÉRATION			3 020 892,01 €	3 625 070,41 €	3 037 623,81 €	3 645 148,57 €

● Lot 02 – ESPACES VERTS – Avenant n°3

L'objet de cet avenant porte sur des modifications en moins-value et plus-value qui font suite aux aléas de chantier comme la suppression de sable et d'assises en bois, l'apport de terre végétale ou encore le nettoyage du sous-bois,

Le montant des modifications de ce marché s'élève à **6 539,00 € HT soit 7 846,80 € TTC**

Après avenant, le nouveau montant du lot n°2 est de 104 651,95 € HT soit 125 582,34 € TTC.

Cet avenant entraîne une modification de + 6,87 % du montant initial du lot.

● Lot 04 – CHARPENTE – Avenant n°1

L'objet de cet avenant porte sur des travaux supplémentaires qui font suite aux aléas de chantier.

Lors des travaux 2 poutres métalliques supplémentaires ont dû être réalisées par le titulaire afin de garantir le support des grilles de façades.

La moins-value correspond à la suppression des ferrures, remplacées par un système de cordes qui correspondent à l'usage du gymnase.

Le montant des modifications de ce marché s'élève à **2 122,40 € HT soit 2 546,88 € TTC**

Après avenant, le nouveau montant du lot n°4 est de 97 124,40 € HT soit 116 549,28 € TTC.

Cet avenant entraîne une modification de + 2,23 % du montant initial du lot.

● Lot 07 – MENUISERIES INTERIEURES

Avenant n°4 : L'objet de cet avenant est la suppression de prestations « fourniture et pose des plans de sécurité incendie », car déjà réalisées dans le cadre du lot n°11.

Le montant de ses prestations s'élève à **-648,00 € HT soit -777,60 € TTC.**



Avenant n°5 : L'avenant concerne la suppression du support d'un vidéoprojecteur.

Le montant de ses prestations s'élève à **-214,32 € HT soit -257,18 € TTC**.

Après avenants, le nouveau montant du lot n°7 est de 152 933,93 € HT soit 183 520,70 € TTC. Cet avenant entraîne une modification globale de -0,54 % du montant initial du lot.

● **Lot 09 – PLÂTRERIE ISOLATION – Avenant n°2**

L'objet de cet avenant porte sur des travaux de finitions complémentaires qui font suite au rapport du SDIS : fermeture du sondage de fuite au niveau du local de rangement du service des sports et reprises sur impostes vitrées des locaux techniques.

Le montant de ses prestations complémentaires s'élève à **947,00 € HT soit 1136,40 € TTC**.

Après avenant, le nouveau montant du lot n°9 s'élève à 163 668,88 € HT soit 196 402,66 € TTC. Cet avenant entraîne une modification globale de + 0,59 % du montant initial du lot.

● **Lot 10 – ÉLECTRICITÉ**

Pour se conformer au compte rendu de la de la commission de sécurité, des prestations complémentaires ont dû être réalisées par le titulaire du lot :

Avenant n°2 : Système sécurité incendie : tableau alarme de puissance supérieure : **5 335,55 € HT soit 6 402,66 € TTC**

Avenant n°3 : Ajout éclairage de sécurité et disjoncteur : **6 577,12 € HT soit 7 892,54 € TTC**

Le montant de ses prestations complémentaires s'élève à **11 912,67 € HT soit 14 295,20 € TTC**.

Après avenants, le nouveau montant du lot n°10 s'élève à 129 532,66 € HT soit 155 439,19 € TTC. Ces deux avenants entraînent une modification globale de + 10,67 % du montant initial du lot.

Le nouveau montant du marché 22TX19, après ces avenants, s'élève à présent à 2 732 752,23 € HT soit 3 279 302,68 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L.2122-21-1;

Vu l'article 2194-1-8° du Code de la Commande Publique relatif à l'autorisation de modifications de faibles montants ;

Considérant que le montant des travaux du marché initial liés à la construction des bâtiments de l'espace sportif Mabillet 22TX19 s'élève à 2 695 357,24 € HT ;

Considérant les avenants précédemment validés en Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de régulariser par avenants, les prestations supplémentaires nécessaires et imprévues ainsi que les ajustements intervenus en cours d'exécution ;

DÉLIBÈRE

APPROUVE les nouveaux montants de chacun des lots 2, 4, 7, 9 et 10,

APPROUVE l'ajustement du montant global du marché initial à 2 732 752,23 € HT et 3 279 302,68 € TTC soit une augmentation globale de +0,77 %,



AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents avenants ci-dessus mentionnés,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr